

AVIS PUBLICATION JOURNAL ANNONCES LEGALES

COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Conformément à la délibération du 08/03/2018, M. Maire a décidé par arrêté du 01/12/2019 de prescrire la modification n°1 du plan local d'urbanisme. Cette modification porte sur certains changements du règlement :

- a) des zones A et N afin de donner les possibilités, sous certaines conditions, de construire des annexes aux habitations situées en zone A et N ;
- b) de la zone UB pour que des projets situés dans des secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation puissent se réaliser et pour autoriser la construction de bâtiment en zone humide à une distance supérieure de 15m de l'alignement.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de St Germain de Lusignan pendant un mois à compter du 2 mars 2020.

Le Maire,

Claude MARTIAL

